

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [katryne marcil](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c3a57ca811bd47777e961b67>

Date d'obtention : 2021-01-11 16:20:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Après avoir reçu des informations à matière sexto, il est important de parler à l'auteur du signalement et la/ les victimes. faire l'évaluation de celle-ci avec la grille d'évaluation, faire la vérification de l'information avec toute personnes concernées de façon confidentiel et s'assurer de la nature de celle-ci suite aux renseignements recueillis. En lien avec les informations, contacter le service de police et ou mettre en place les politiques de l'établissement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Suite aux 3 mises en situations, il est important de toujours remplir la grille d'évaluation afin d'obtenir les bonnes informations. A moins que celle-ci relève pas du contexte scolaire, il faut référer le parent au service de police. De rencontrer les individus/ témoins ayant reçu les photos avant même la personne qui menace de publier. Le cellulaire doit toujours être confisqué, afin de mettre fin à la distribution et JAMAIS l'intervenant regarde les photos ou quoi que ce soit. Ne pas entrer en contact et divulguer les informations, ceci est CONFIDENTIEL. Déterminer la nature de l'acte si cela est impulsif ou malveillant, les sanctions seront différentes et se référer au protocole scolaire et au policier. Dans tous les cas les élèves sont rencontrés afin de comprendre la nature de leur actes et les sensibilisé sur la loi de la pornographie juvénile.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de se genre de situation, il est primordiale d'agir rapidement tout en respectant le protocole mis en place, s'assurer de la confidentialité et préserver l'identité de chacun. Il est important de ne pas porter de jugement et vérifier la compréhension et le risque des jeunes victimes. Faire en sorte que le jeune veulent se confier, afin de s'aider dans une telle situation.